

Privilège—M. W. Baker

Nous n'avons pas à en faire plus. Nous ne sommes pas tenus d'établir une preuve absolue.

Dans ce débat, il y a matière à discussion. Il y a une zone d'incertitude. Tout ce que la motion demande, c'est que la question de l'érosion des droits de la Chambre en matière de politique budgétaire générale du gouvernement, surtout lorsque la procédure est celle qui a été adoptée par le ministre pour son allocution à la Chambre du lundi 21 avril dans le cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, que cette question donc soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Vous savez comme moi, madame le Président, que le fondement même de notre institution dérivant du Parlement britannique, c'est le pouvoir budgétaire. Et tous les rapports du Vérificateur général nous répètent depuis toujours, depuis 25 ans et même depuis la Seconde Guerre mondiale que nous avons lentement et parfois trop vite perdu la maîtrise des cordons de la bourse, et je ne fais pas de distinction entre les partis qui ont été dans l'opposition.

Si nous ne pouvons pas saisir le comité de cette question, pour qu'il redéfinisse un minimum à respecter, notre institution va se discréditer encore plus. Il est bon qu'elle évolue avec la technologie moderne, mais ce n'est pas en exposant au produit de cette technologie des règles archaïques et des procédures douteuses que nous ferons des progrès.

Je comprends que le ministre désire nous faire examiner un texte quelconque. Madame le Président, supprimez les quatre premières pages de la déclaration qu'il nous a lue à la Chambre—celles où il est question de modifications à la loi de l'impôt—prenez la page 4 où il nous parle de la situation fiscale pour 1979-1980 et 1980-1981, jusqu'à la page 12, si cette partie n'avait constitué que son discours, madame l'Orateur, ç'aurait été le même discours que vous et moi et d'autres députés de la Chambre avons entendu de la bouche de précédents ministres des finances, à savoir une revue générale de la situation économique, une revue générale de l'état des recettes du gouvernement et une revue générale des besoins du gouvernement en matière d'impôt, mais non pas de changement fiscal. Madame le Président, les modifications d'ordre fiscal n'entrent pas dans le cadre des déclarations à la Chambre. Quand on songe à modifier la loi de l'impôt, on dépose un budget et par la suite, tous les députés ont l'occasion de donner leur opinion de ce budget.

● (1520)

Des voix: Bravo!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, il y a lieu de se demander ce qui se passe aujourd'hui. On a parlé de choses invraisemblables; je pense parfois que c'est le cas. On nous a rappelé Alice au pays des Merveilles, on a traité le leader du gouvernement de vaurien, on l'a comparé à une chenille, à un foie de morue.

Une voix: A une langue de morue.

M. Nystrom: Il y a lieu de se demander ce qui arrive à l'institution qu'est le Parlement.

Je n'ai qu'une chose ou deux à dire, madame le Président. D'abord, pour reprendre ce que le leader à la Chambre de notre parti a déclaré, la question ne porte pas tellement sur un aspect de procédure, mais plutôt sur le jugement politique ou l'initiative du ministre des Finances (M. MacEachen). Je soutiens que le ministre des Finances n'a pas eu l'initiative

heureuse ni qu'il a fait preuve d'un bon jugement politique. Cela m'étonne car c'est un vieux renard... parlementaire. C'est lui l'architecte du parti libéral, le soi-disant artisan de la chute du chef de l'opposition officielle (M. Clark). Je m'étonne que le ministre ait fait une bourde si monumentale, aussi désobligeante à l'égard du Parlement.

Madame le Président, j'aimerais signaler une ou deux choses très importantes. D'abord, on constate que bon nombre de députés de notre côté sont très mécontents. Un certain nombre des nôtres voulaient participer au débat du discours du trône pour parler de leur région, de leur circonscription ou de leur province. Et voilà que soudainement on nous présente une mesure budgétaire, du moins la plupart d'entre nous la considère comme telle, qui anticipe de quelques semaines sur le véritable débat budgétaire. Certains de nos députés comptaient prendre la parole à ce moment-là et d'autres désiraient participer au débat aujourd'hui. J'estime que c'est très important.

Les dernières paroles du discours du trône proclamaient l'égalité des députés qui devaient représenter chaque région du pays et ainsi de suite. Pour que ce soit possible, il faut que nous soyons égaux ici; nous devrions être tous traités en égaux. C'est ici que les décisions devraient être prises. Nous devrions tous être consultés et mis au courant de la situation. Je ne pense pas que nous l'ayons été dans ce cas. Je maintiens que le gouvernement et l'opposition doivent jouer franc jeu.

Si le gouvernement veut obtenir des résultats, il ne doit jamais oublier que les partis de l'opposition sont importants et qu'il progressera plus vite si la collaboration des partis de l'opposition lui est assurée. Évidemment, pour amener les partis de l'opposition à collaborer, il faut les tenir au courant, les consulter et les faire contribuer, comme c'est leur droit, à la politique gouvernementale. Il ne faut surtout pas contourner le Règlement de la Chambre.

A mon avis, madame le Président, nous devons nous conduire en adultes. Nous devrions jouer franc jeu avec tout le monde. Ce débat porte en grande partie sur les relations entre les divers partis politiques. A mon avis, ces relations doivent se fonder sur la coopération et la sincérité.

Je peux vous dire, madame le Président, que le leader de notre parti à la Chambre n'a pas compris que la déclaration du ministre des Finances engloberait toutes les modifications fiscales et budgétaires qu'il a annoncées. Nous nous fions aux renseignements donnés par notre leader à la Chambre. Si le ministre des Finances avait été plus honnête et plus sincère envers l'opposition—après tout, nous représentons, de ce côté-ci de la Chambre, plus de 50 pour cent de la population canadienne—je pense qu'il se serait comporté de façon totalement différente.

Je désire simplement lancer un appel, madame le Président. Nous avons quatre ans à passer ensemble—peut-être trois peut-être cinq. Je pense que le Parlement peut faire preuve d'un grand esprit de collaboration et obtenir de bons résultats, mais cela dépendra de l'exemple donné par le premier ministre (M. Trudeau), le leader du gouvernement à la Chambre et les gens de l'importance du ministre des Finances. S'ils se montrent francs, sincères et honnêtes avec nous, s'ils font preuve de bon sens, donnent le bon exemple et tiennent compte de l'avis de tous les partis, le Parlement pourra travailler de façon très fructueuse. S'il en était ainsi, nous n'aurions pas cette discussion aujourd'hui et nous ne perdriions pas trois ou quatre